

Point sur les négociations paritaires au sein de MCC France OUEST

Au 20 février 2020, n'actant aucun écrit de la Direction concernant ce qu'elle retient de ces discussions, n'observant également aucune communication des IRP de Le Clos Emilion et de St Foy, nous pensons adapté de vous faire un point de ce que nous retenons de ces rencontres avec la Direction RH France Ouest.

Si la Direction comme les autres entreprises ne partagent pas notre synthèse elles saurons établir leur propre communication.

Première réunion fin 2019

La Direction remettait un tableaux ci-joint établissant les accords négociés historiquement sur chacun des sites. Elle omettait cependant visiblement d'y faire figurer des usages (notamment des primes qui viennent sur certains sites se rajouter aux heures supplémentaires le samedi). **Elle proposait au DS des trois entités un accord sur le fonctionnement des IRP à la suite de la fusion.**

Ce projet d'accord prévoyait notamment :

1. Délimitation des institutions représentatives du personnel : Maintien décidé pour l'heure, et jusqu'aux prochaines élections au moins, des CSE des établissements secondaires (St Emilion / Port Ste Foy / Bezier).
2. Mise en place du CSE central dans les 2 mois suivant la signature de cet accord
3. Harmonisation des mandats : La Direction demandant au trois instances IRP de se prononcer sur la prorogation de deux d'entre elles

Position de MCC CGT LIBOURNE : On ne peut signer un document actuellement dans un contexte où MCC France OUEST envisage une remise en compte des accords collectifs de sa section / Absence de perspective après le mandat en cours / nous n'avons pas à nous prononcer concernant la prorogation des mandats des autres IRP .

Position de MCC CGT Le clos St Emilion : Il semble que le DS a signé cet accord

Proposition de MCC CFDT BARAT : Il semble que le DS a signé cet accord

Deuxième réunion de janvier

Aucun document n'est remis aux élus alors que la direction propose d'aborder 5 points : Uniformisation du temps de travail semaine de 35 h / aménagement du temps de travail sur l'année / travail de nuit (non négociable selon les propos de la Direction sur le site de Libourne) / Harmonisation statut agent de maîtrise concernant les RTT / Forfait annuel en jours pour Cadre et AM + critères d'autonomie L3128-58).

Position de MCC CGT LIBOURNE : Nous attendons les propositions écrites de la Direction avant d'envisager tout travail de réflexions de notre section. Nous sommes ouvert à toute discussions permettant un développement de l'entreprise, pour peu que les salariés s'y retrouvent en terme notamment de conditions de travail et rémunérations. Nous ne pouvons imaginer entrer en négociation si l'employeur maintient que des points seraient non négociables (ref travail de nuit sur Libourne).

Nous actons que la Direction assure que sans accord de substitution global, ce sera les accords de MCC Libourne qui s'appliqueront. Pour autant, la Direction annonce vouloir modifier ces derniers (rallongement du temps de travail de nuit, arrêt de la modulation, modification des délais de prévenances).

Position de MCC CGT Le clos St Emilion : Souhait de la section conserver ses propres accords, notamment l'avenant à la modulation.

Proposition de MCC CFDT BARAT : Nous n'avons pas noté de commentaire particulier

Troisième réunion en février :

Nous avons redemandé à la Direction de clarifier ces demandes et de les écrire : Refus de la Direction de l'écrire. La direction fait un tour de table des trois sites et évoque oralement ses souhaits :

- Horaire de nuit équipe de 3X8 6h-14h / 14h- 22h / 22h- 6h du matin
- L'équipe de matin 5j à 40h l'équipe d'AM 4j du lundi au jeudi (32h)
- L'équipe de nuit 32h et s'arrête le vendredi matin à 6h

Possibilité de venir en HS le vendredi après midi et d'effectuer une 5eme nuit.

(Considérant que cela ne permettrait de produire que deux heures de plus dans la semaine, on peut imaginer que l'idée de la direction sera bien de faire travailler les salariés le vendredi après midi, la 5eme nuit, voire le samedi matin. Sauf qu'elle n'envisage de payer ces heures supplémentaires qu'en fin d'année et évoque des majorations dans une fourchette de 10% à 33%).

- Volonté de mettre les services prépresse et expédition en 2X7
- Volonté de passer d'une ouverture de 8 h à 17h30 les services : ADV / PAO / Cellule engineering
- 1607 h/par an avec sup payées en fin d'année (taux de majoration non définie à ce stade).
- Cadre 12j RTT/Par an. 37h pour tous (pour les noms autonomes). Tous les agents de maitrisent pointeront et les HS payées en fin d'année ou en récupération.
- Pour les cadres et AM au forfait jours L3121-58s, 218 jours/an et la direction réfléchit à l'intégration des jours de RTT. Quid en cas de maladie ?
- Souhait de modifier le contingent conventionnel (passage de 115h à 200h !).

Position de MCC CGT LIBOURNE : Comment envisager toute réorganisation des services sans avoir un projet de la Direction écrit justifiant des gains, marchés et développement que de telles modifications apporteraient ? Sans business plan le justifiant, nous ne voyons pas pourquoi nous devrions commencer par modifier l'existant et les accords actuels. Cependant, quelque soit le projet qu'elle écrira, la Direction ne peut imaginer que la CGT MCC Libourne dérogera en deçà de la Convention collective du Labeur.

Position de MCC CGT Le clos St Emilion : L'inquiétude du personnel en 2X8 réside essentiellement sur le passage à 35h avec le risque de perte de 10h supplémentaires par mois.

Proposition de MCC CFDT BARAT : Inquiétude globale et en attente de précisions sur le projet de la Direction

Nous tracterons ce communiqué sur les 3 sites pour amener les salariés à participer à la défense de leurs intérêts et à la construction de solidarités nécessaires.

Nous joignons les accords qui nous ont été remis afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils nous communiquent les usages éventuellement manquants.

Par ailleurs, vu la liste des doléances de la Direction, personne ne pourrait avoir de scrupule à annoncer celles des salariés, toutes catégories confondues. Nous réuniront donc les salariés de MCC Libourne pour discuter des positions de la Direction et demander aux syndiqués et aux salariés plus généralement à construire leur cahier revendicatif NAO.

Libourne le 20 02 2020